

Le Père Moïse Ndione élu "Père modérateur" des Foyers de Charité

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Eglise universelle](#), [Perepiscopus](#)

Date : 20 juin 2016



Au cours de leur assemblée générale au Foyer de Charité de Châteauneuf-de-Galaure (Drôme – France), les 250 délégués (prêtres et laïcs) des 78 Foyers de Charité du monde ont élu le nouveau responsable de l'œuvre, désormais appelé « Père modérateur ». Âgé de 57 ans, le

père **Moïse Ndione** (Sénégal) prend cette fonction pour un premier mandat de quatre ans.

Cette élection, validée par le Conseil Pontifical des Laïcs (Vatican), fait partie des nouvelles modalités de gouvernance votées lors de cette assemblée.

Né le 14 novembre 1959 au Sénégal, le Père Moïse Ndione a été ordonné prêtre en 1988 pour le diocèse de Thies. Il vit ses premières années de ministère sacerdotal en paroisse, et est nommé responsable du Renouveau charismatique pour son diocèse.

Père du Foyer de Charité du Cap des Biches, près de Dakar, de 1997 à 2015, il devient membre du Conseil international des Foyers de Charité en 2008.

Responsable du Foyer de Charité de Châteauneuf-de-Galaure depuis janvier 2016, le Père Moïse Ndione devra quitter cette charge pour assumer sa nouvelle fonction.

Jusqu'alors, le Père du Foyer de Charité de Châteauneuf-de-Galaure (premier Foyer fondé en 1936 par Marthe Robin et le père Georges Finet) était de facto responsable des Foyers de Charité. Le père **Bernard Michon** a assumé cette charge de 2000 à 2016. Ces deux responsabilités sont désormais distinctes afin de mieux appréhender le développement international de l'œuvre.

Choisi parmi les prêtres membres des Foyers de Charité, le Père Moïse Ndione a été élu Père modérateur au cours de l'assemblée générale des Foyers pour un mandat de 4 ans, renouvelable deux fois. Cette élection a été validée par le Conseil Pontifical des Laïcs (Vatican) auxquels les Foyers se rattachent.

Le Père modérateur a pour mission de gouverner l'œuvre des Foyers de Charité en collaboration avec le Conseil international, composé de 4 prêtres et 4 laïcs, dont la moitié est élue au cours de l'assemblée générale et l'autre moitié nommée par lui. Il est le garant de l'unité entre les Foyers et représente l'œuvre auprès des autorités compétentes.

Du 7 au 22 juin, les 250 délégués (prêtres et laïcs) qui représentaient les 78 Foyers de Charité du monde ont prié, échangé, débattu, discerné, voté autour de quatre grands axes :

- Relire le passé
- Refonder le socle (*travail sur les statuts des Foyers de Charité, mise en place de nouvelles structures*)
- Orienter le futur (*définition des grandes orientations spirituelles et pastorales des quatre prochaines années, notamment en direction des jeunes et des familles*)
- Confier la mission (*élection d'un Père modérateur et du Conseil international*)

A l'occasion des votes suite à une nouvelle rédaction de certains articles des statuts canoniques, la distinction entre la charge de gouvernement exercée par un Père de Foyer

(responsable de communauté) et l'accompagnement spirituel / la confession a été précisée, excluant le cumul des deux. La notion de paternité spirituelle fera partie des sujets à approfondir durant les prochaines années.

Au cours de cette assemblée, plusieurs changements dans la gouvernance des Foyers de Charité ont été entérinés et ont reçu l'aval du Conseil Pontifical des Laïcs.

Ils sont le fruit d'un long processus de réflexion initié depuis plusieurs années et amené à se poursuivre :

- Distinction entre la fonction du prêtre responsable du Foyer de Charité de Châteauneuf-de-Galaure, et celle – nouvelle – de Père modérateur des Foyers de Charité.
- Mandat de 4 ans, renouvelable 2 fois (jusqu'à la limite d'âge de 75 ans), pour le Père modérateur.
- Collaboration plus étroite entre le Père modérateur, le Conseil international, et le Conseil de la Fondation Foyer de Charité (*Fondation reconnue d'utilité publique*).
- Mise en place d'un secrétariat général, structure opérationnelle permanente composée de membres de différents Foyers ou de laïcs mandatés par le Conseil international pour un temps déterminé. Ce secrétariat général coordonnera différents domaines : la mission (pastorale), les finances, les ressources humaines, les bâtiments, la communication. **Thierry Coustenoble**, membre laïc des Foyers (faisant jusqu'alors partie du Foyer de Courset – Pas de Calais, France) est nommé secrétaire général.